



**SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2024**

Compte-rendu affiché le 13 septembre 2024

Ordre du jour :

1. Don des archives des Mines de Fer de Segré
2. Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de travaux du réseau de l'éclairage
3. Convention de partenariat entre la commune et le PETR du Segréen
4. Convention de subvention avec le Conseil Départemental de Maine et Loire dans le cadre de la saison culturelle 2024-2025 du Cargo
5. Le Cargo – Modification du règlement intérieur et du contrat de location entre la commune et les utilisateurs
6. Réseau de lecture publique – Règlement intérieur – Modification de l'article 9
7. OPAH/OPAH-RU - Convention avec la société PROCIVIS OUEST
8. Commune déléguée de Noyant la Gravoyère – Lotissement de l'Alexandrière- Vente du lot n°26 à M et Mme BAUMARD
9. Modification de la fiche d'entretien professionnel
10. Fixation des taux et recrutement de vacataires (intervenant et intervenant-expert)
11. Commune déléguée du Bourg d'Iré – Cession d'une parcelle à Monsieur COLAS Denis et Madame CHAUVIN Eliane

Délibération ajoutée à l'ordre du jour :

Demande de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : approbation des opérations et de leur plan de financement

informations

Questions diverses

Conseil Municipal du 12 septembre 2024 à 20h30

Secrétaire de séance : PORCHER Jean-Luc

Liste des pouvoirs écrits :

M ANNONIER Claude à Mme DAVID Nathalie
M BOUVET Jean-Claude à Mme MARSAIS Thérèse
M BELIER Denis à M FOLLIARD Loïc
Mme BRUAND Martine à Mme DODIER Maïté
Mme ABELARD Isabelle à Mme THIERRY Irène
M ROULLEAU Sébastien à Mme BOURDAIS Marie-Paule
M DOUSSE Pascal à Mme DANJOU Anne
M MACHARD Christophe à M DE LA SALMONIERE Raphaël

Nombre de délégués présents : 49 - 50 à partir du point n°7

Nombre de délégués votants : 57 - 58 à partir du point n°7

Adoption du procès-verbal de la séance précédente : 20 juin 2024

Nom	Prénom	Présent	Absents/ excusés	Pouvoir	Pouvoir donné à
COQUEREAU	Geneviève	1			
GRIMAUD	Gilles	1			
BOURDAIS	Marie-Paule	1			
ANNONIER	Claude		1	1	DAVID Nathalie
CHAUVEAU	Carine	1			
GALON	Joseph	1			
MOULLIERE	Sandrine	1			
LARDEUX	Dominique	1			
ROMANN	Colette	1			
CHAUVEAU	Olivier	1			
THIERRY	Irène	1			
BOUVET	Jean-Olivier		1	1	MARSAIS Thérèse
GASTINEAU	Christophe	1			
GRANIER	Jean-Claude	1			
HEULIN	Pierre-Marie	1			
ROCHEPEAU	Pierre	1			
PELLUAU	Dominique	1			
BROSSIER	Daniel	1			
BELIER	Denis		1	1	FOLLIARD Loïc
MARSAIS	Thérèse	1			
CHERE	Nicolas	1			
CHAUVIN	Bruno	1			
BOULTOUREAU	Magali	1			
LEGUIL	Hervé	1			
BASLE	Catherine	1			
TROTTIER	Marie-Annick	1			
LARDEUX	Marie-Agnès	1			
BRUAND	Martine		1	1	DODIER Maïté
PORTA	Claudine	1			
RETIER	Daniel		1		
GROSBOIS	Marie-Bernadette	1			
PERROIS	Christian	1			
CERISIER	Isabelle	1			
BARBE	Catherine	1			
RONCIN	Joël	1			
JOLLANT	Chantal		1		
PORCHER	Jean-Luc	1			
DOUET	Marie-Andrée	1			
BESNIER	Loïc	1			
DAVID	Nathalie	1			
GUINEHEUX	Christophe	1			
BESNIER	Michel	1			
TERRIEN	Marie-Line		1		
GAULTIER	Jean-Noël	1			
ROISNET	Valérie		1		
ABELARD	Isabelle		1	1	THIERRY Irène
DODIER	Maïté	1			
FOLLIARD	Loïc	1			

Nom	Prénom	Présent	Absents/ excusés	Pouvoir	Pouvoir donné à
BIANG NZIE	Patrick	1			arrivée au point n°7
TOURET	Ludovic	1			
ROULLEAU	Sébastien		1	1	BOURDAIS Marie-Paule
VIGNAIS	Magali	1			
GATINEAU	Emilie		1		
GROSBOIS	Mélanie		1		
RUAU	Manuela		1		
BOIVIN	Aurélié	1			
RAYE VILLERME	Laura	1			
PROUST	Mélanie		1		
CARTILLIER	Michel	1			
FOURNIER	Daniel		1		
DE BOURNET	Anne-Françoise		1		
DANJOU	Anne	1			
DOUSSE	Pascal		1	1	DANJOU Anne
DUSSEAU	Blandine	1			
MACHARD	Christophe		1	1	DE LA SALMONIERE Raphaël
BOULLAIS	Sandrine	1			
MAUGEAIS	Sihame	1			
DE LA SALMONIERE	Raphaël	1			
		50	18	8	

Point n°1 : Don des archives des Mines de Fer de Segré

Présentation : Geneviève COQUEREAU

Proposition de délibération

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Canton de SEGRE, par délibération en date du 27 mars 1997, a accepté le don par la Société Nord Est Immobilier des archives de la Société des Mines de Fer de SEGRE.

Depuis 2011, la Communauté de Communes du Canton de SEGRE, puis la Commune de Segré-en-Anjou Bleu, ont eu de nombreux échanges avec les Archives Départementales de Maine-et-Loire afin d'améliorer l'accès à ces archives. Depuis l'extension de leurs bâtiments, les Archives Départementales de Maine-et-Loire ont accepté d'étudier un transfert.

Après examen du volume que représentent ces archives, les Archives Départementales de Maine-et-Loire ont proposé :

- De faire don au Centre Historique Minier de Lewarde (59) de la documentation suivante : 4H15, 4H16, 4H26, 4H29-31, 4H32, 4H33, 4H48 et 4H54,
- De faire don au Centre des Archives du Monde du Travail à Roubaix (59) de la documentation suivante : 1H244-311, 1H312-315, 1H316-321 bis, 1H322-323, 1H324, 1H325, 1H326-332, 1H334-339, 2H1-17, 2H69-79, 2H80-83, 3H13, 4H2, 4H3, 4H5, 4H6, 4H9, 4H10/1-2, 4H11, 4H12, 4H14, 4H17, 4H18, 4H19, 4H21, 4H22, 4H23, 4H24-25, 4H27, 4H28, 4H34, 4H35, 4H36, 4H37, 4H38, 4H39, 4H40, 4H41, 4H42/1-2, 4H43, 4H44, 4H45, 4H46, 4H47, 4H49, 4H50, 4H51, 4H52, 4H53, 4H55, 4H56/1-2, 4H57, 4H58, 4H59, 4H60, 4H61, 4H62, 4H63, 4H64, 4H65, 4H66, 4H67, 4H68/1-3, 4H69, 4H70, 4H71, 4H72, 4H73, 4H74, 4H75, 4H76/1-2, 4H77/1-2, 4H79, 4H80, 4H82/1-2, 4H83, 4H84,
- De faire don du reste du fonds aux Archives Départementales de Maine-et-Loire (49)

Madame le Maire demande donc au Conseil Municipal d'approuver ce don des archives de la Société des Mines de Fer de SEGRE à ces trois organismes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE le don des archives des Mines de Fer de SEGRE aux trois organismes suivants :

- au Centre Historique Minier de Lewarde (59) de la documentation suivante : 4H15, 4H16, 4H26, 4H29-31, 4H32, 4H33, 4H48 et 4H54,
- au Centre des Archives du Monde du Travail à Roubaix (59) de la documentation suivante : 1H244-311, 1H312-315, 1H316-321 bis, 1H322-323, 1H324, 1H325, 1H326-332, 1H334-339, 2H1-17, 2H69-79, 2H80-83, 3H13, 4H2, 4H3, 4H5, 4H6, 4H9, 4H10/1-2, 4H11, 4H12, 4H14, 4H17, 4H18, 4H19, 4H21, 4H22, 4H23, 4H24-25, 4H27, 4H28, 4H34, 4H35, 4H36, 4H37, 4H38, 4H39, 4H40, 4H41, 4H42/1-2, 4H43, 4H44, 4H45, 4H46, 4H47, 4H49, 4H50, 4H51, 4H52, 4H53, 4H55, 4H56/1-2, 4H57, 4H58, 4H59, 4H60, 4H61, 4H62, 4H63, 4H64, 4H65, 4H66, 4H67, 4H68/1-3, 4H69, 4H70, 4H71, 4H72, 4H73, 4H74, 4H75, 4H76/1-2, 4H77/1-2, 4H79, 4H80, 4H82/1-2, 4H83, 4H84,
- aux Archives Départementales de Maine-et-Loire (49) du reste du fonds

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer les conventions de dons, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : Unanimité

Point n°2 : Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de travaux du réseau d'éclairage

Présentation : Dominique LARDEUX

Proposition de délibération

Monsieur l'Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal les travaux de réparation du réseau de l'éclairage public sur la Commune de Segré en Anjou Bleu.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

Vu l'article L 5212-26 du CGCT,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML en vigueur décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Vu les demandes d'opération de réparation du réseau d'éclairage public formulées par la commune de Segré en Anjou Bleu au service maintenance éclairage public du SIEML,

DECIDE de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

OPERATION	COMMUNE DELEGUEE	NATURE DE L'OPERATION	Montant travaux € net de taxe	Taux Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
EP037-24-57	Le Bourg-d'Iré	Déplacement des candélabres	7 726,03 €	75%	5 794,52 €
EP081-23-95	Châtellais	Remplacement candélabre 107 - Rue de l'Oudon	768,14 €	75%	576,11 €
EP158-23-44	L'Hôtellerie-de-Flée	Remplacement mât 100 - Rue d'Anjou	857,88 €	75%	643,41 €
EP158-24-47	L'Hôtellerie-de-Flée	Remplacement câble - Place de l'étang	3 340,53 €	75%	2 505,40 €
EP184-23-56	Louvaines	Remplacement mât N°102 - Rue des Rossignols	1 467,21 €	75%	1 100,41 €
EP187-23-41	Marans	Remplacement mât N°13 - Lotissement de l'homme	757,74 €	75%	568,31 €
EP187-23-42	Marans	Remplacement crosse N°31 - Rue des Marronniers	1 212,89 €	75%	909,67 €
EP187-23-44	Marans	Remplacement lanterne N°71 - Rue des Tilleuls	1 048,84 €	75%	786,63 €
EP229-23-254	Noyant La Gravoyère	Remplacement candélabres N°324,326 - Allée des Fontenelles	2 975,76 €	75%	2 231,82 €
EP229-24-262	Noyant La Gravoyère	Remplacement lanterne N°120 - Chemin du tapis vert	1 146,87 €	75%	860,15 €
EP233-23-143	Nyoiseau	Remplacement lanterne N°249 - Rue des Ormes	861,63 €	75%	646,22 €
EP233-24-149	Nyoiseau	Remplacement lanterne N°268 - Grande Rue	1 584,43 €	75%	1 188,32 €

EP233-24-151	Nyoiseau	Remplacement de candélabre N° 251 rue des Ormes	904,96 €	75%	678,72 €
EP277-24-123	Ste-Gemmes-d'Andigné	Remplacement lanterne N°434 - Allée des Epis	1 129,27 €	75%	846,95 €
EP305-23-96	St-Martin-du-Bois	Remplacement prise guirlande N°5 - Rue Vieille rue	412,76 €	75%	309,57 €
EP319-23-36	St-Sauveur-de-Flée	Remplacement crosse N°3 - Rue d'Anjou	925,86 €	75%	694,40 €

Pour un montant total des opérations de travaux de **20 340,61 € net de taxe** à verser au SIEML.

DIT que les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2024.

Vote du Conseil : Unanimité

Point n°3 : Convention de partenariat entre la commune et le PETR du Segréen

Présentation : Colette ROMANN

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire présente au Conseil Municipal la convention de partenariat entre le PETR du Segréen pour l'Office de Tourisme de Segré et la Commune de Segré en Anjou Bleu pour la promotion des évènements culturels du Cargo.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de partenariat entre la commune de Segré en Anjou Bleu -Le Cargo et le PETR du Segréen-Office de Tourisme pour la promotion des évènements culturels du Cargo,

Cette convention, consentie à titre gratuit, précise les engagements de chaque partie. Elle est valable pour l'année 2024, et renouvelable par tacite reconduction pour une année civile,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : Unanimité

Point n°4 : Convention de subvention avec le Conseil Départemental de Maine et Loire dans le cadre de la saison culturelle 2024-2025 du Cargo

Présentation : Colette ROMANN

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire fait part au Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été faite auprès du Conseil Départemental de Maine et Loire dans le cadre de la saison culturelle 2024-2025 du Cargo.

Le Département a donné une réponse favorable pour une subvention à hauteur de 9 500€. Une convention de subvention doit être signée pour clarifier les engagements des parties et les modalités financières.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de subvention avec le Conseil Départemental de Maine et Loire dans le cadre de la saison culturelle 2024-2025 du Cargo, pour le versement d'une subvention de 9 500€,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : Unanimité

Point n°5 : Le Cargo – Modification du règlement intérieur et du contrat de location entre la commune et les utilisateurs

Présentation : Colette ROMANN

Proposition de délibération

Par délibération en date du 23 juin 2022 le Conseil Municipal a approuvé le contrat-type et le règlement intérieur devant intervenir entre la commune de Segré-en-Anjou Bleu et les utilisateurs du Cargo.

Madame l'Adjointe au Maire présente le contrat-type et le règlement intérieur modifiés, afin de prendre en compte de nouveaux modes de fonctionnement et le réaménagement de la salle de spectacle.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le nouveau contrat-type d'utilisation du Cargo et le règlement intérieur,

AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : Unanimité

Point n°6 : Réseau de lecture publique – Règlement intérieur – Modification de l'article 9

Présentation : Colette ROMANN

Proposition de délibération

Madame l'Adjointe au Maire explique au Conseil Municipal que le règlement intérieur a pour but de formaliser les droits et devoirs des usagers du réseau des bibliothèques (inscription, modalité de prêts, accès aux documents ...) et que la modification de l'article 9-durée du prêt va permettre d'assurer un suivi et une régularisation plus rapide des retards dans le retour des documents.

Aussi, elle propose d'approuver la modification de l'article 9 du règlement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE la modification de l'article 9 du règlement intérieur du réseau des bibliothèques,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : Unanimité

Point n°7 : OPAH/OPAH-RU – Convention avec la société PROCIVIS OUEST

Présentation : Daniel BROSSIER

Proposition de délibération

Avec les communes d'Angrie, Armaillé, Bouillé-Ménard, Bourg-L'Evêque, Carbay, Chazé-sur-Argos, Loiré et Ombrée d'Anjou, Segré-en-Anjou Bleu s'est engagée aux côtés d'Anjou Bleu Communauté dans le cadre d'une opération d'amélioration de l'habitat (OPAH). Son objectif est de « *stimuler la production de biens abordables, de qualité au service d'une diversification des parcours résidentiels, garants du maintien de la population existante et de l'accueil de nouveaux ménages.* » Un soutien financier est ainsi apporté pour le financement des travaux engagés sur des immeubles de sa commune, sur la durée de l'opération, de 2023 à 2028.

Cependant, les subventions (ANAH, Région, Commune) auxquelles les porteurs de projet sont éligibles ne sont versées que sur la justification des travaux réalisés. Pour éviter que ces avances ne soient trop lourdes pour le budget des porteurs de projet, la société PROCIVIS OUEST propose un dispositif de préfinancement des subventions publiques et de prêt pour le financement du reste à charge des propriétaires les plus modestes, après étude par les services de PROCIVIS. Les modalités de mise en œuvre de ce dispositif sont fixées dans une convention à intervenir entre PROCIVIS OUEST et la Commune, dont un exemplaire restera joint à la présente délibération.

Il est notamment précisé que la durée de cette convention vaut du 1^{er} juin 2024 au 31 décembre 2030. Ce dispositif n'entraîne aucune participation de la commune, qui agit en facilitatrice pour ses habitants.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29,

VU la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat d'Anjou Bleu Communauté 2023-2028,

Considérant le projet de convention joint en annexe,

APPROUVE le projet de convention à intervenir avec la société PROCIVIS OUEST (SIRET 54565005300030), dont le siège social est situé 14 place Mendès France – 49400 ANGERS,

FIXE la durée de cette convention à 6 ans, courant du 1^{er} juin 2024 au 31 décembre 2030,

PRECISE que l'enveloppe financière consacrée par PROCIVIS OUEST pour l'accompagnement des porteurs de projet s'élève à 130 000 €,

AUTORISE Madame le Maire, ou un représentant, à signer tout document se rapportant à cette affaire et à engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Vote du Conseil : Unanimité

Point n°8 : Commune déléguée de Noyant-La-Gravoyère – Lotissement de l’Alexandrière – Vente du lot n°26 à M et Mme BAUMARD

Présentation : Daniel BROSSIER

Proposition de délibération

Monsieur l’Adjoint au Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 19 septembre 2019, la commune de Segré-en-Anjou Bleu a approuvé l’acquisition du lotissement de l’Alexandrière sur la commune déléguée de Noyant-La-Gravoyère comprenant 45 lots viabilisés, l’ensemble des voiries et emprises publiques ainsi que les terrains en réserve foncière à Maine-et-Loire Habitat

Il précise également que, par délibération en date du 17 septembre 2020, le Conseil Municipal a autorisé le Maire, ou un Adjoint, à signer tout avant-contrat de vente concernant les terrains situés au sein de ce lotissement.

Il informe, à cet effet, qu’une promesse de vente a ainsi été signée le 18 juillet 2024 entre la commune et Monsieur et Madame BAUMARD Romain et Emilie pour le lot n°26 d’une superficie de 340 m², sis lotissement de l’Alexandrière (commune déléguée de Noyant-La-Gravoyère).

Monsieur l’Adjoint au Maire propose donc au Conseil Municipal d’accepter la vente de ce terrain, au profit de Monsieur et Madame BAUMARD Romain et Emilie, au prix de 20 400 euros TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

VU l’avis des domaines en date du 3 septembre 2021,

APPROUVE la vente du lot n°26 d’une superficie de 340 m², sis lotissement de l’Alexandrière, sur la commune déléguée de Noyant la Gravoyère (49520 Segré-en-Anjou Bleu), au profit de Monsieur et Madame BAUMARD Romain et Emilie au prix de 20 400 euros TTC,

DIT que les frais d’acte notarié liés à cette cession seront à la charge de l’acquéreur,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer l’acte authentique qui sera passé chez Anjou Bleu Notaires à Segré-en-Anjou Bleu (49500), ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : Unanimité

Point n° 9 : Modification de la fiche d'entretien professionnel

Présentation : Bruno CHAUVIN

Proposition de délibération

Monsieur l'Adjoint au Maire indique aux membres du Conseil Municipal que sont organisés chaque année les entretiens professionnels des agents. Ces entretiens ont pour objet notamment :

- de faire un point sur l'année,
- d'évaluer les résultats professionnels de l'année N
- d'évoquer les compétences professionnelles et techniques, les qualités relationnelles
- de fixer les objectifs (collectif, de service, individuel) de l'année N+1 (liste non exhaustive)

En concertation avec les responsables de service, la fiche d'entretien professionnel a été modifiée dans son déroulé, tout en gardant les critères définis dans le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014, selon le modèle présenté en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2014-156 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 5 septembre 2024,

DECIDE d'adopter les modèles d'entretien professionnel tel que présentés en annexe.

Vote du Conseil : Unanimité

Point n°10 : Fixation des taux et recrutement de vacataires (intervenant et intervenant-expert)

Présentation : Bruno CHAUVIN

Proposition de délibération

Monsieur l'Adjoint au Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le statut de la fonction publique territoriale prévoit que les emplois permanents des collectivités territoriales et des établissements publics locaux sont occupés par des fonctionnaires territoriaux. Ces emplois peuvent dans certaines circonstances être occupés par des agents contractuels de droit public. Ces mêmes agents peuvent par ailleurs occuper des emplois non permanents correspondants à des besoins occasionnels ou saisonniers.

En dehors de ces cas de recrutement, les employeurs territoriaux peuvent recruter des vacataires pour exécuter un acte déterminé ne justifiant pas la création d'un emploi. Pour pouvoir recruter un vacataire, trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel,
- rémunération attachée à l'acte.

Pour répondre aux besoins des services de la collectivité il est proposé d'autoriser le recrutement de vacataires pour des missions ponctuelles dans les différents domaines (administratif, technique, culturel...).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'avis du Comité Social Territorial le 5 septembre 2024,

Considérant qu'en cas de besoin du service public, il convient d'avoir recours ponctuellement à des agents vacataires.

DECIDE que les rémunérations seront fixées de la manière suivante :

Intervenant : 40€ brut/heure

Intervenant-expert : 70€ brut/heure

DECIDE que la rémunération sera fonction du nombre d'heures réellement effectué,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer le contrat de recrutement et tous les documents se rapportant à cette affaire,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget général de chaque exercice.

Vote du Conseil : Unanimité

Point n°11 : Commune déléguée du Bourg d'Iré – Cession d'une parcelle à Monsieur COLAS Denis et Mme CHAUVIN Eliane

Présentation : Magali BOULTOUREAU

Proposition de délibération

Madame le Maire délégué expose avoir reçu une offre d'achat, de la part de M. Denis COLAS, pour acquérir les parcelles cadastrées section 037B n°1746 (436m² - Zonage UB) et n°1747 (136m² - Zonage UB/UY) sur la commune déléguée du Bourg d'Iré.

La commune a proposé de céder ces terrains au prix de 5€/m² net vendeur auquel s'ajoutent les frais d'acte à la charge de l'acquéreur. Cette proposition a été validée par l'acquéreur, pour un montant total s'élevant ainsi à 2 860 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

Vu l'avis des Domaines en date du 28 mai 2024,

APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée section 037B n°1746 d'une superficie de 436m², située route de Challain, Le Bourg d'Iré, 49520 SEGRE-EN-ANJOU-BLEU, au prix de 2 180 euros net vendeur, auprès de M. Denis COLAS et Mme Eliane CHAUVIN,

APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée section 037B n°1747 d'une superficie de 136m², située route du Tremblay, Le Bourg d'Iré, 49520 SEGRE-EN-ANJOU-BLEU, au prix de 680 euros net vendeur, auprès de M. Denis COLAS,

DIT que les frais d'acte notariés liés à cette cession seront à la charge de l'acquéreur,

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer l'acte authentique qui sera passé chez ANJOU BLEU NOTAIRES à Segré-en-Anjou Bleu (49500), ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Vote du Conseil : Unanimité

DECISIONS A RENDRE COMPTE

Madame le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal :

<u>N°</u>	<u>OBJET</u>
<u>2024-170</u>	<p>Objet : Etude réseau de chaleur urbain- Réunions supplémentaires Conditions : approbation du devis complémentaire au marché passé avec l'entreprise AKAJOULE, pour l'organisation de réunions supplémentaires pour un montant total maximum de 1 260,00 € TTC (étude de faisabilité sur la création d'un réseau de chaleur)</p>
<u>2024-201</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de caverne dans le cimetière communal – Famille GASNIER</p>
<u>2024-209</u>	<p>Objet : Contrat de location d'un nettoyeur à haute pression CMAR R2500 avec la société LEMONNIER Conditions : approbation du contrat de location avec la société LEMONNIER - Zone Artisanale du Carrefour des Biards – 50540 ISIGNY LE BUAT, pour la location d'un nettoyeur à haute pression CMAR NC2500 VN1273, pour une durée d'une semaine, soit du 8 juillet au 12 juillet 2024. Le montant du loyer est de 2 250 € HT/semaine Frais de mise à disposition : 1 400 € HT (A/R) Le paiement des échéances s'effectuera selon les conditions émises dans le contrat de location.</p>
<u>2024-210</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Contrat avec Canal Bleu Productions pour l'animation du repas des aînés du 10 novembre 2024 au rendez-vous des chasseurs Conditions : approbation du contrat à intervenir avec Canal Bleu Productions – ZI de la Bégaudière, 11 Rue des Couvreurs, 85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE, pour l'animation du repas des aînés du 10 novembre 2024 au rendez-vous des chasseurs.</p>
<u>2024-212</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille VAUDEZ-GUEHENEUC</p>
<u>2024-213</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille MICHEL</p>
<u>2024-214</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Dispersion de cendres - Famille LLORENS</p>
<u>2024-215</u>	<p>Objet : Commune déléguée du Bourg d'Iré – Convention pour la location d'un logement au profit de M et Mme DUBSET Johnny, ESNAULT Laurence Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition du logement situé 6, rue du Commerce, sur la commune déléguée du Bourg-d'Iré, 49520 Segré-en-Anjou Bleu, d'une surface de 77m² habitable et 4m² non habitable, au profit de M et Mme DUBSET Johnny, ESNAULT Laurence. Cette mise à disposition est conclue à compter du 28 juin 2024 pour une période de 6 ans, renouvelable une fois, par tacite reconduction, dans la limite de 12 ans. Le loyer mensuel est fixé à 400 € pour l'année 2024.</p>
<u>2024-216</u>	<p>Objet : Contrat de livraison du pain pour le restaurant scolaire de Marans Conditions : approbation du contrat à intervenir avec la boulangerie Mainguy représentée par Mme MAINGUY, gérante, 34 Rue du commerce 49220 Erdre en Anjou, pour la livraison du pain pour le restaurant scolaire de Marans. Le contrat prend effet à compter du 1^{er} septembre 2024 et son échéance est fixée au 4 juillet 2025. La prestation sera facturée au prix unitaire : Prix d'un pain boule (tranché) : 1.47 € HT, soit 1.55 € TTC</p>
<u>2024-217</u>	<p>Objet : Camping municipal de Nyoiseau – Modification de la régie de recettes Conditions : A compter du 20/06/2024, la régie de recettes créée pour la gestion de l'ensemble des activités organisées par le camping municipal de Nyoiseau est modifiée. Cette régie est installée au Camping municipal « route d'Orveau », sur la commune déléguée de Nyoiseau. La régie encaisse les produits suivants (au compte 70632):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prestations de séjour du camping + taxe de séjour - Prestations des activités de l'aire de loisirs (mini-golf, pédalos, ping-pong, etc...)

- Location de caravanes
- Location de la salle d'animation
- Prestations des bars du camping et de la baignade de St Blaise

Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

1	Numéraire
2	Cartes bancaires
3	Chèques
4	Chèques vacances

Elles sont perçues contre remise à l'utilisateur d'une facture ou d'un reçu.

Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom de la régie auprès du trésor public.

Un fonds de caisse d'un montant de 514 € est mis à disposition du régisseur.

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 6 000 €, dont 1 500 € en monnaie fiduciaire.

2024-218

Objet : Commune déléguée de Segré – Changement des rideaux de la salle d'honneur de la mairie déléguée

Conditions : Approbation du devis de l'entreprise DENEUX – 8 rue David d'Angers – 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU pour le changement des rideaux de la salle d'honneur de la Mairie déléguée de SEGRE pour un montant de 10 409,50 € HT, 12 491,40 € TTC.

Le paiement sera réalisé avec un acompte de 30 % à la commande, le versement du solde étant assuré à l'issue de la pose des rideaux.

2024-219

Objet : Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de petits matériels – Quincaillerie-Electricité – Plomberie et sanitaire – peinture et bois – Service technique sur le territoire de Segré-en-Anjou Bleu – Année 2023-2024 – Avenant n°1 – Lot 2 : fourniture de petits équipements d'électricité

Conditions : approbation de l'avenant n°1 à intervenir avec la société REXEL France SAS - 5 Rue des ifs – 49070 BEAUCOUZÉ , pour l'ajout de nouveaux prix au bordereau de prix de l'accord cadre à bons de commande pour la fourniture de petit matériels – Quincaillerie – Électricité – Plomberie et sanitaire – Peinture et Bois – Service technique sur le territoire de Segré-en-Anjou Bleu pour les années 2023-2024, Lot2 – fourniture de petits équipements d'électricité - marché n°2022-084, n'ayant pas d'incidence financière pour le marché.

2024-220

Objet : Commune déléguée de Noyant la Gravoyère – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille BURET

2024-221

Objet : Commune déléguée de St Martin du Bois – Concession de dispersion de cendres dans le cimetière communal au jardin du souvenir – Famille ALLARD

2024-222

Objet : Contrat d'abonnements de communication

Conditions : approbation des contrats d'abonnements présentés par ADISTA, opérateur de Services hébergés, situé 9 rue Blaise Pascal, 54320 Maxeville.

Ces contrats désignent l'ensemble des liens Fibres, des licences de téléphonies et des options. Il existe 8 contrats pour l'ensemble de la collectivité :

- Contrat N°1 : Salles Municipales
- Contrat N°2 : Equipements Sportifs
- Contrat N°3 : Services Techniques
- Contrat N°4 : Mairies Déléguées
- Contrat N°5 : Tourisme
- Contrat N°6 : Groupes Scolaires
- Contrat N°7 : Equipements Communs
- Contrat N°8 : Cinéma

Les contrats prendront effet le 01 Juillet 2024 pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 Juin 2027.

Au cours de ces trois années de contrats, il est possible que :

- Des abonnements supplémentaires viennent s'ajouter à notre flotte de communication selon l'organisation et les besoins de la collectivité. Quelle que soit la date d'ajout de l'abonnement supplémentaire, sa date de fin restera le 31 Juin 2027.
- Des abonnements soient résiliés selon l'organisation et les besoins de la collectivité. Aucun frais de résiliation anticipé ne sera engagé.

	<p>Ces contrats d'abonnement ont un coût de fonctionnement mensuel global de 6 252 € TTC, reparti ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrat N°1 : 232,20 € TTC - Contrat N°2 : 46,80 € TTC - Contrat N°3 : 250,8 € TTC - Contrat N°4 : 3603,00 € TTC - Contrat N°5 : 102 € TTC - Contrat N°6 : 1022,4 € TTC - Contrat N°7 : 879,6 € TTC - Contrat N°8 : Cinéma : 92,4 € TTC 																				
2024-224	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Mise à disposition de locaux situés au Groupe Milon au profit de l'association Envöl</p> <p>Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition de locaux, d'une surface de 80.02 m², situés au Groupe Milon, Rue de la Roirie, sur la commune déléguée de Segré, au profit de l'association Envöl.</p> <p>Cette mise à disposition est conclue du 23 août 2024 au 22 août 2027.</p> <p>Elle est consentie moyennant un loyer mensuel de 280 €.</p>																				
2024-226	<p>Objet : Marché d'acquisition et d'installation de matériels de projection numérique pour le cinéma « le Maingué »</p> <p>Conditions : approbation de la proposition d'acquisition et d'installation de matériels de projection numérique à intervenir avec l'entreprise CINEMANEXT France SAS, 32 avenue Marc Sangnier – 92390 Villeneuve La Garenne, pour le cinéma « le Maingué ».</p> <p>L'offre retenue se détaille ainsi :</p> <table style="margin-left: 40px;"> <tr> <td>- Offre de base – Matériel</td> <td style="text-align: right;">130 905.00€</td> </tr> <tr> <td>- Offre de base – Installation</td> <td style="text-align: right;">9 495.00€</td> </tr> <tr> <td>- Variante optionnelle 2 – salle 3</td> <td style="text-align: right;">61 380.00€</td> </tr> <tr> <td>- Variante optionnelle 3 – changement TMS</td> <td style="text-align: right;">7 245.00€</td> </tr> <tr> <td>- Prestation supplémentaire éventuelle – lunettes 3D</td> <td style="text-align: right;"><u>6 150.00€</u></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Total de :</td> <td style="text-align: right;">215 175.00€</td> </tr> </table> <p style="margin-left: 40px;">- Maintenance 1^{ère} année 3 projecteurs pour un montant de 1200€ x 3= 3600.00€ HT</p> <p style="text-align: right;">Total général de : 218 775.00€</p>	- Offre de base – Matériel	130 905.00€	- Offre de base – Installation	9 495.00€	- Variante optionnelle 2 – salle 3	61 380.00€	- Variante optionnelle 3 – changement TMS	7 245.00€	- Prestation supplémentaire éventuelle – lunettes 3D	<u>6 150.00€</u>	Total de :	215 175.00€								
- Offre de base – Matériel	130 905.00€																				
- Offre de base – Installation	9 495.00€																				
- Variante optionnelle 2 – salle 3	61 380.00€																				
- Variante optionnelle 3 – changement TMS	7 245.00€																				
- Prestation supplémentaire éventuelle – lunettes 3D	<u>6 150.00€</u>																				
Total de :	215 175.00€																				
2024-227	<p>Objet : Gestionnaires de petits réseaux chauffages</p> <p>Conditions : approbation de la proposition N° : D2404.3a, dont le montant total s'élève à : 18 720,00 € ttc de l'entreprise IO Concept, pour l'installation des Gestionnaires de petits réseaux chauffages pour notre site : Le Groupe Milon, de la commune de Segré-en-Anjou Bleu.</p>																				
2024-228	<p>Objet : Concession de service portant sur la mise à disposition, l'installation, l'entretien du mobilier et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains sur la commune de Segré-en-Anjou Bleu</p> <p>Conditions : attribution de la concession de service portant sur la mise à disposition, l'installation, l'entretien du mobilier et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains sur la commune de Segré-en-Anjou-Bleu à la société PHENIX Groupe – 40-42 Boulevard du Parc – 92200 NEUILLY SUR SEINE pour une durée de 12 ans (du 01/10/2024 au 30/09/2036). La concession de service est conclue à titre gratuit.</p>																				
2024-229	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Sécurisation Traversée RD 78 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Maine et Loire</p> <p>Conditions : sollicitation, sur la base du plan de financement suivant, d'une subvention relative à la Sécurisation de la traversée de la RD 78 (commune déléguée de Segré) et ce, auprès du Conseil Départemental de Maine-et-Loire au titre du Dispositif départemental de soutien aux projet Cyclables :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2">INVESTISSEMENTS</th> <th colspan="2">RESSOURCES</th> </tr> <tr> <th>Objet</th> <th>Montant HT</th> <th>Entité</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td>Anjou Bleu Communauté – 45%</td> <td style="text-align: right;">18 000 €</td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td style="text-align: right;">40 000 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Département de Maine-et-Loire – 25%</td> <td style="text-align: right;">10 000 €</td> </tr> </tbody> </table>	INVESTISSEMENTS		RESSOURCES		Objet	Montant HT	Entité	Montant			Anjou Bleu Communauté – 45%	18 000 €	Travaux	40 000 €					Département de Maine-et-Loire – 25%	10 000 €
INVESTISSEMENTS		RESSOURCES																			
Objet	Montant HT	Entité	Montant																		
		Anjou Bleu Communauté – 45%	18 000 €																		
Travaux	40 000 €																				
		Département de Maine-et-Loire – 25%	10 000 €																		

			Segré-en-Anjou Bleu	12 000 €
	Total HT	40 000 €	Total HT	40 000 €
<u>2024-230</u>	<p>Objet : Journée de cohésion – Visite guidée (acompte) Conditions : approbation du devis de l'agence Ooop « la douceur angevine », 2 chemin des Vergers, 49170 BEHUARD, pour animer la visite guidée programmée le 13 septembre 2024 pour un montant de 150 € HT soit 180 € TTC</p>			
<u>2024-231</u>	<p>Objet : Contrat de cession entre la compagnie Charabia et le Cargo pour le spectacle « Souffle ! » saison 2024/2025 Conditions : approbation du contrat de cession entre compagnie Charabia, 14 Rue de l'Arche Sèche – 44000 NANTES et le Cargo pour le spectacle 'Souffle !' la saison 24/25, Prix de cession 5 350€ TTC Frais annexe 894,70€ TTC Prix atelier parents-enfants 140€</p>			
<u>2024-232</u>	<p>Objet : Contrat de cession entre la compagnie A l'Envi et le Cargo pour le spectacle « les femmes de la Maison » - saison 2024-25 Conditions : approbation du contrat de cession entre la compagnie A L'Envi – 25 Rue du Château Landon – 75010 PARIS et le Cargo pour le spectacle 'Les femmes de la maison' sur la saison 24/25, Prix de cession 6 000€ HT soit 6 330€ TTC Frais annexe 2 432,25€ HT soit 2 566,02€ TTC</p>			
<u>2024-233</u>	<p>Objet : Contrat de cession entre la compagnie Ensemble Atopique II et le Cargo pour le spectacle « Liberté » saison 2024-25 Conditions : approbation du contrat de cession entre la compagnie Ensemble Atopique II – Maison des associations – 1 Avenue des Broussailles – 06400 CANNES et le Cargo pour le spectacle 'Liberté' sur la saison 24/25, Prix de cession 2 000€ HT soit 2 110€ TTC Frais annexe 1 008,40€ HT soit 1 063,86€ TTC</p>			
<u>2024-234</u>	<p>Objet : Aménagement service Technique St Martin du Bois – Ajout dalle béton dans dépendance et enduit teinte colorée Conditions : approbation de la proposition à intervenir avec la SARL THIBAUT – ZA La Perdrière – Nyoiseau – 49500 SEGRE-EN-ANJOU BLEU, dans le cadre du projet d'aménagement du site des services techniques de la commune déléguée de Saint Martin du Bois – Segré-en-Anjou Bleu, l'ajout d'une dalle béton dans la dépendance et enduit teinte colorée, pour un montant de 79 470.41 € HT.</p>			
<u>2024-235</u>	<p>Objet : Travaux de restauration à l'église de la commune déléguée de Ste Gemmes d'Andigné – Echafaudage Conditions : approbation de la proposition à intervenir avec l'entreprise LPS Echafaudage – 11 Rue Paul Langevin – 49220 Le Lion d'Angers, dans le cadre du projet de travaux de restauration à l'Église de la commune déléguée de Sainte Gemmes d'Andigné - Segré-en-Anjou Bleu, échafaudage pour un montant de 4 170.00 € HT.</p>			
<u>2024-236</u>	<p>Objet : Travaux de restauration à l'église de la commune déléguée de Ste Gemmes d'Andigné – Autel – Retable de la Vierge – Enduits peints Conditions : approbation de la proposition à intervenir avec l'Atelier de Conservation Restauration ACR Polychromie – 79 Boulevard Saint Michel – 49500 ANGERS, dans le cadre du projet de travaux de restauration à l'Église de la commune déléguée de Sainte Gemmes d'Andigné - Segré-en-Anjou Bleu, Autel – Retable de la Vierge et enduits peints, pour un montant de 29 193.00 € HT.</p>			

<p><u>2024-237</u></p>	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Réalisation d’une étude structure dans le cadre de la réfection de la couverture de la salle omnisports de Segré – Route de Pouancé – Demande de subvention auprès du SIEML</p> <p>Conditions : sollicitation, sur la base du plan de financement suivant, d’une subvention relative à la réalisation d’une étude structure dans le cadre de la rénovation de la couverture de la salle omnisports, route de Pouancé (commune déléguée de Segré) et ce, auprès du SIEML au titre du Dispositif « Aide aux actions de sensibilisation aux économies d’énergie » :</p> <table border="1" data-bbox="264 365 1532 622"> <thead> <tr> <th colspan="2">INVESTISSEMENTS</th> <th colspan="2">RESSOURCES</th> </tr> <tr> <th>Objet</th> <th>Montant HT</th> <th>Entité</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td>SIEML</td> <td>1 512 €</td> </tr> <tr> <td>Etude structure</td> <td>3 150€</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Segré-en-Anjou Bleu</td> <td>1 638 €</td> </tr> <tr> <td>Total HT</td> <td>3 150 €</td> <td>Total HT</td> <td>3 150 €</td> </tr> </tbody> </table>	INVESTISSEMENTS		RESSOURCES		Objet	Montant HT	Entité	Montant			SIEML	1 512 €	Etude structure	3 150€					Segré-en-Anjou Bleu	1 638 €	Total HT	3 150 €	Total HT	3 150 €
INVESTISSEMENTS		RESSOURCES																							
Objet	Montant HT	Entité	Montant																						
		SIEML	1 512 €																						
Etude structure	3 150€																								
		Segré-en-Anjou Bleu	1 638 €																						
Total HT	3 150 €	Total HT	3 150 €																						
<p><u>2024-238</u></p>	<p>Objet : Commune déléguée de Segré - Marché de travaux – Désamiantage au Groupe Milon</p> <p>Conditions : approbation du marché de travaux à intervenir avec l’entreprise EPC DEMOSTEN , 853 Route de Misengrain, Noyant la Gravoyère, 49520 Noyant-la-Gravoyère, pour les travaux de désamiantage au Groupe Milon sur la commune déléguée de Segré, pour un montant de 40 000 € HT</p>																								
<p><u>2024-239</u></p>	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de case columbarium dans le cimetière communal – Famille GASTINEAU</p>																								
<p><u>2024-240</u></p>	<p>Objet : Isolation des combles de la mairie annexe 1</p> <p>Conditions : approbation de la proposition N° : 20514, dont le montant total s’élève à : 44 844,71 € ttc de l’entreprise REBOURS, pour l’installation d’un solivage + platelage en vue de l’isolation de notre site : Mairie Annexe 1, de la commune de Segré-en-Anjou Bleu.</p>																								
<p><u>2024-241</u></p>	<p>Objet : Appel d’offre – Accord-cadre pour la fourniture de denrées alimentaires pour les restaurants scolaires des communes déléguées de Noyant-La-Gravoyère et Segré – 2024-2026</p> <p>Conditions : approbation des marchés de fournitures en accord-cadre à intervenir avec les entreprises ci-après, pour la fourniture de denrées alimentaires pour les restaurants scolaires des communes déléguées de Noyant la Gravoyère et de Segré, 2024-2026, selon le détail par lot et montant maximum ci-dessous :</p> <p><u>Lot n° 1 : Produits surgelés, produits de la mer et d'eau douce :</u> SIRF – 14 Rue Beauséjour – 85120 LA CHATAIGNERAIE pour un montant maximum de 25 000.00 € HT/an soit 50 000.00 € HT pour les 2 années.</p> <p><u>Lot n° 2 : Produits carnés frais et charcuterie :</u> SIRF – 14 Rue Beauséjour – 85120 LA CHATAIGNERAIE pour un montant maximum de 14 000.00 € HT/an soit 28 000.00 € HT pour les 2 années.</p> <p><u>Lot n° 3 : Épicerie :</u> PRO A PRO – BLIN – 1 Rue Jean-Baptiste Godin - 35590 SAINT GILLES pour un montant maximum de 16 000.00 € HT soit 32 000.00 € HT pour les 2 années.</p> <p><u>Lot n° 4 : Produits laitiers, avicoles et ovoproduits :</u> PRO A PRO DISTRIBUTION FRAIS SODEGER – ZI Nord Bazouges – BP 3041 – 53204 CHATEAU GONTIER SUR MAYENNE pour un montant maximum de 17 500.00 € HT/an soit 35 000.00 € HT pour les 2 années.</p> <p><u>Lot n° 5 : Pièces de porc :</u> EARL la Beurrerie - M FOUCHER Benoît – 860 Route de la Planchette – La Beurrerie - 49500 SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU pour un montant maximum de 7 500 € HT/an soit 15 000.00 € HT pour les 2 années.</p> <p><u>Lot n° 6 : Poisson frais :</u> LA MARÉE POUR TOUS – 2 Rue du Petit Pré – 35132 VEZIN LE COQUE pour un montant maximum de 7 500 € HT/an soit 15 000.00 € HT pour les 2 années.</p> <p><u>Lot n° 7 : Pièces de bœuf :</u> GAEC MAINE ATLANTIQUE – M HUNAUT Hervé – La Ministrerie - 44110 SOUDAN pour un montant maximum de 6 000.00 € HT/an soit 12 000.00 € HT pour les 2 années.</p> <p><u>Lot n° 8 : Volailles :</u> LA FERME DU CHARDONNET – EARL DU CHARDONNET – Les Petites Touches – 49170 SAINT GEORGES SUR LOIRE pour un montant maximum de 5 000 € HT/an soit 10 000.00 € HT pour les 2 années.</p> <p><u>Lot n° 9 : Légumes et fruits frais bio ou non traités :</u> VERGER DE L’EPINAY – 379 Route de la Haute Rivière - Sainte Gemmes d’Andigné - 49520 SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU pour un montant maximum de de 20 000 € HT/an soit 40 000.00 € HT pour les 2 années.</p>																								

	<p>La durée de validité des accords-cadres est de 12 mois, soit du 19 août 2024 au 18 août 2025. Les accords-cadres sont renouvelables 1 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois (du 19 août 2025 au 18 août 2026), soit la durée maximale des accords-cadres est de 24 mois.</p>								
<u>2024-242</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Nyoiseau – Mise à disposition de parcelles à pâturer au profit de M Malek ADJED</p> <p>Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition de parcelles à pâturer d'une superficie de 2 124 m2 situées section 2330A cadastrées 238 sur la commune déléguée de NYOISEAU, au profit de Monsieur Malek ADJED – 14 Chemin de Bouzeille – 49520 OMBREE D'ANJOU.</p> <p>La convention, consentie à titre gratuit, prend effet le 01/07/2024 et se renouvellera annuellement par tacite reconduction, dans la limite de 12 ans.</p>								
<u>2024-243</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Segré - Reprise des désordres au restaurant scolaire Dolto – Mission de coordination SPS</p> <p>Conditions : approbation de la proposition de mission de coordination S.P.S. à intervenir avec l'entreprise COPLAN – 5 Rue Haut Bourg – 49700 TUFFALUN pour le projet de reprise des désordres au restaurant scolaire Dolto sur la commune déléguée de Segré - Segré-en-Anjou Bleu, pour un montant de 2 070.00 € HT, selon le détail suivant :</p> <table style="margin-left: 40px;"> <tr> <td>- Phase conception</td> <td style="text-align: right;">540.00 € HT</td> </tr> <tr> <td>- Phase réalisation</td> <td style="text-align: right;">1 350.00 € HT</td> </tr> <tr> <td>- Phase réception</td> <td style="text-align: right;"><u>180.00 € HT</u></td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">2 070.00 € HT</td> </tr> </table> <p>Le paiement de cette mission s'effectuera selon l'avancement de l'opération.</p>	- Phase conception	540.00 € HT	- Phase réalisation	1 350.00 € HT	- Phase réception	<u>180.00 € HT</u>		2 070.00 € HT
- Phase conception	540.00 € HT								
- Phase réalisation	1 350.00 € HT								
- Phase réception	<u>180.00 € HT</u>								
	2 070.00 € HT								
<u>2024-244</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Segré - Reprise des désordres restaurant scolaire Dolto – Mission de contrôle technique</p> <p>Conditions : approbation de la proposition de mission de contrôle technique à intervenir avec l'entreprise SOCOTEC Agence CONSTRUCTION Angers – 7 Rue Bouché Thomas – 49100 ANGERS - pour le projet de reprise des désordres au restaurant scolaire Dolto sur la commune déléguée de Segré - Segré-en-Anjou Bleu pour un montant de 3 550.00 € HT, comprenant les missions LP, LE et SEI et vérification initiale des installations électriques.</p> <p>Le paiement de cette mission s'effectuera selon l'avancement de l'opération.</p>								
<u>2024-245</u>	<p>Objet : Contrat de cession entre l'association PJPP et le Cargo pour le spectacle « les galets eu Tilleul sont plus petits qu'au Havre (ce qui rend la baignade bien plus agréable) – saison 2024-2025</p> <p>Conditions : approbation du contrat de cession entre l'association PJPP – 32 Rue de Gobelins – 76600 LE HAVRE et le Cargo pour le spectacle 'Les galets eu Tilleul sont plus petits qu'au Havre (ce qui rend la baignade bien plus agréable) la saison 24/25,</p> <p style="text-align: center;">Prix de cession 4 000€ TTC Frais annexe 986,24€ TTC</p>								
<u>2024-246</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Segré - Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille FLICHOT</p>								
<u>2024-247</u>	<p>Objet : Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de denrées alimentaires pour les restaurants scolaires des communes déléguées de Noyant la Gravoyère et Segré – Petits lots</p> <p>Conditions : approbation des marchés de fournitures en accord-cadre à intervenir avec les entreprises ci-après, pour la fourniture de denrées alimentaires pour les restaurants scolaires des communes déléguées de Noyant la Gravoyère et de Segré, 2022-2024, petits lots selon le détail par lot et montant maximum ci-dessous :</p> <p><u>Lot n° 10 : Fruits frais bio</u> : EARL FERME BIOLOGIQUE DE LA COURTIERE – La Courtière - 49220 LE LION D'ANGERS pour un montant maximum de 5 000.00 € HT/an soit 10 000.00 € HT pour les 2 années.</p> <p><u>Lot n° 11 : Pâtes Bio</u> : MATS GABILLARD – SCEA PETIT GAB – Le Patis - Combrée - 49520 OMBREÉ D'ANJOU pour un montant maximum de 1 500.00 € HT/an soit 3 000.00 € HT pour les 2 années.</p> <p><u>Lot n° 12 : Yaourts, fromages blancs et lait pasteurisé</u> : SCL AVENTURE – Le Petit Bois Rouge – Pouancé – 49520 OMBREÉ D'ANJOU pour un montant maximum de 5 000.00 € HT/an soit 10 000.00 € HT pour les 2 années</p> <p><u>Lot n° 13 : Pains et autres – Pole Centre</u> : Boulangerie GABILLARD – 4 Place de la Mairie – Sainte Gemmes d'Andigné – 49500 SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU pour un montant maximum de 3 500.00 € HT/an soit 7 000.00 € HT pour les 2 années.</p>								

	<p><u>Lot n° 14 : Pains et autres – Pole Ouest</u> : Boulangerie EVEILLARD – 7 Rue Constand Gérard - Noyant la Gravoyère – 49500 SEGRÉ-EN-ANJOU BLEU pour un montant maximum de 3 500.00 € HT/an soit 7 000.00 € HT pour les 2 années.</p> <p><u>Lot n° 15 : Légumineuses et céréales</u> : GAEC MAINE ATLANTIQUE – La Ministerrie – 44110 SOUDAN pour un montant maximum de 1 000.00 € HT/an soit 2 000.00 € HT pour les 2 années.</p> <p><u>Lot n° 16 : Viandes fraîches</u> : SCV – ZAC du Cormier – Boulevard Jacques Cassini – 49300 CHOLET pour un montant maximum de 4 000.00 € HT/an soit 8 000.00 € HT pour les 2 années.</p> <p><u>Lot n° 17 : Fromages frais au lait pasteurisé</u> : LA FROMAGERIE DU HAUT ANJOU – 3 Les Grands Poiriers – 53290 BIERNÉ-Les VILLAGES pour un montant maximum de 2 000.00 € HT/an soit 4 000.00 € HT pour les 2 années.</p>																														
2024-248	Objet : Commune déléguée de Montguillon – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille OUDART																														
2024-249	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Mise à disposition de locaux situés au Groupe Milon au profit de la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Accidentés – Avenant n°2</p> <p>Conditions : approbation de l’avenant n°2 à la convention du 30 mars 2021 fixant les conditions de mise à disposition de la salle de l’amitié située au Groupe Milon, sur la commune déléguée de Segré, au profit de la Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (permanences les 1^{ers} lundis de chaque mois de 13h30 à 15h).</p>																														
2024-250	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Mise à disposition de locaux au Groupe Milon au profit de la compagnie de l’Ourson blanc – Avenant n°2</p> <p>Conditions : approbation de l’avenant n°2 fixant les conditions de mise à disposition de la salle de théâtre située au Groupe Milon, Rue de la Roirie sur la commune déléguée de Segré, à Segré-en-Anjou Bleu, au profit de la compagnie de l’Ourson blanc (utilisation les mardis et vendredis soirs.)</p>																														
2024-251	<p>Objet : Commune déléguée de Segré - Marché de travaux – Rénovation intérieure de la salle de spectacle « le Cargo » - Avenant n°1 – Lot 1 Serrurerie</p> <p>Conditions : approbation de l’avenant n°1 au marché de travaux – rénovation intérieure de la salle de spectacle « Le Cargo » commune déléguée de Segré pour un montant de 1 619.46 € HT portant le nouveau montant de travaux à 91 639.16 € HT.</p>																														
2024-252	<p>Objet : Contrat de cession entre l’association les Maladroits et le Cargo pour le spectacle « Camarades » saison 2024/2025</p> <p>Conditions : approbation du contrat de cession entre l’association les Maladroits, 18 Rue du Port Guichard, 44000 Nantes et le Cargo pour le spectacle « Camarades » sur la saison 2024/2025.</p> <p>Prix de cession : 6 500 € HT soit 6 857,50 € TTC</p> <p>Frais annexe : 843,80 € HT soit 890,21 € TTC</p>																														
2024-253	<p>Objet : Fixation du tarif d’indemnisation des charges supplétives des accueils périscolaires</p> <p>Conditions : fixation du tarif d’indemnisation des charges supplétives des accueils périscolaires à 4.70 €/heure à compter de l’année 2024.</p>																														
2024-254	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Sécurisation de la traversée de voie verte sur la RD 78 – Demande de subvention auprès d’Anjou Bleu Communauté</p> <p>Conditions : sollicitation, sur la base du plan de financement suivant, d’une subvention relative à la Sécurisation de la traversée de la RD 78 (commune déléguée de Segré) et ce, auprès d’Anjou Bleu Communauté au titre du Fonds de concours pour les aménagements cyclables :</p> <table border="1" data-bbox="268 1615 1536 1910"> <thead> <tr> <th colspan="2">INVESTISSEMENTS</th> <th colspan="2">RESSOURCES</th> </tr> <tr> <th>Objet</th> <th>Montant HT</th> <th>Entité</th> <th>Montant</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td>Anjou Bleu Communauté – 45%</td> <td>18 000 €</td> </tr> <tr> <td>Travaux</td> <td>40 000 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Département de Maine-et-Loire – 25%</td> <td>10 000 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Segré-en-Anjou Bleu</td> <td>12 000 €</td> </tr> <tr> <td>Total HT</td> <td>40 000 €</td> <td>Total HT</td> <td>40 000 €</td> </tr> </tbody> </table>			INVESTISSEMENTS		RESSOURCES		Objet	Montant HT	Entité	Montant			Anjou Bleu Communauté – 45%	18 000 €	Travaux	40 000 €					Département de Maine-et-Loire – 25%	10 000 €			Segré-en-Anjou Bleu	12 000 €	Total HT	40 000 €	Total HT	40 000 €
INVESTISSEMENTS		RESSOURCES																													
Objet	Montant HT	Entité	Montant																												
		Anjou Bleu Communauté – 45%	18 000 €																												
Travaux	40 000 €																														
		Département de Maine-et-Loire – 25%	10 000 €																												
		Segré-en-Anjou Bleu	12 000 €																												
Total HT	40 000 €	Total HT	40 000 €																												
2024-255	<p>Objet : Marché de service – Entretien des installations de production de chauffage, de production d’eau chaude sanitaire, de ventilation mécanique de climatisation, de centrale de traitement de l’air, de pompes à chaleur et de chauffage grande hauteur sur la commune – Lot 1 – Entretien chauffage gaz/fioul – eau chaude sanitaire – Avenant n°6</p> <p>Conditions : approbation de l’avenant n°6 au marché de prestations de services, à intervenir avec</p>																														

	<p>THERMIQUE DE L'OUEST – 2 allée Duguay-Trouin – 44800 Saint Herblain pour l'entretien des installations de production de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation mécanique de climatisation, de centrale de traitement de l'air, de pompes à chaleur et de chauffage grande hauteur sur le territoire de la commune de Segré-en-Anjou Bleu, lot1 : entretien chauffage gaz/fioul – eau chaude pour la prolongation du contrat à savoir du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024, pour un montant de 11 797.89 € HT pour 6 mois portant le nouveau montant de service à 32 541.13 € HT.</p>
<u>2024-256</u>	<p>Objet : Marché de service – Entretien des installations de production de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation mécanique de climatisation, de centrale de traitement de l'air, de pompes à chaleur et de chauffage grande hauteur sur la commune – Lot 3 – Entretien chauffage PAC/Climatisation/Centrale de traitement de l'air – Avenant n°1</p> <p>Conditions : approbation de l'avenant n°1 au marché de prestations de services, à intervenir avec THERMIQUE DE L'OUEST – 2 allée Duguay-Trouin – 44800 Saint Herblain pour l'entretien des installations de production de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation mécanique de climatisation, de centrale de traitement de l'air, de pompes à chaleur et de chauffage grande hauteur sur le territoire de la commune de Segré-en-Anjou Bleu, Lot3 – Entretien chauffage PAC/Climatisation/Centrale de traitement de l'air pour la prolongation du contrat à savoir du 1^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024, pour un montant de 4 445.65 € HT pour 6 mois portant le nouveau montant de service à 12 172.27€ HT.</p>
<u>2024-257</u>	<p>Objet : Commune déléguée du Bourg d'Iré – Bornage – Autorisation de signature de la modification du parcellaire cadastral</p> <p>Conditions : autorisation de la signature de la modification du parcellaire cadastral dans le cadre du bornage des limites de la propriété cadastrée section 037 B, parcelles 341-1978, 7, 9 et 11 route de Loiré, Commune déléguée du Bourg d'Iré, en vue de définir et de fixer d'un commun accord et de manière définitive les limites séparatives communes et les points de limites communs entre la commune de Segré en Anjou Bleu et les propriétés de Monsieur TRILLOT Damien, LA SCI JAZZ 1972 et la SCI Château BUGATTI</p>
<u>2024-258</u>	<p>Objet : Contrat de livraison du pain pour les restaurants scolaires de St Sauveur de Flée – La Ferrière de Flée – Montguillon – Aviré-Louvaines</p> <p>Conditions : approbation de la proposition relative au contrat de livraison du pain pour les restaurants scolaires de St Sauveur de Flée, la Ferrière de Flée, Montguillon, Aviré, Louvaines, avec la société Boulangerie Bondy, 21 rue du général Leclerc, 49220 le Lion d'Angers, se rapportant aux tarifs appliqués par l'établissement.</p> <p>La proposition prend effet à compter du 1^{er} septembre 2024. Le prix d'un pain carré tranché s'élève à 1.45 € TTC.</p>
<u>2024-259</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Châtelais – Renouvellement d'une concession de terrain dans le cimetière communal – Famille HALF</p>
<u>2024-260</u>	<p>Objet : Marché de fourniture et pose de terrains multisports – City-stades et Pump-track sur le territoire de Segré-en-Anjou Bleu</p> <p>Conditions : approbation des marchés de fournitures à intervenir avec les entreprises ci-après, pour la fourniture et pose de terrain multisports sur le territoire de Segré-en-Anjou Bleu, selon le détail ci-dessous :</p> <p><u>Lot n° 1 – création de city-stades</u> : l'entreprise SAE TENNIS AQUITAINE – 108 Avenue de la Libération – 33440 AMBARES ET LAGRAVE pour un montant de 175 280.00 € HT (base 159 000.00 € HT + options 16 280.00 € HT)</p> <p><u>Lot n° 2 – création d'un pump-track</u> : l'entreprise HERVÉ – route d'Ancenis – 44670 JUIGNÉ-LES-MOUTIERS pour un montant de 48 262.50 € HT.</p>
<u>2024-261</u>	<p>Objet : Commune déléguée de St Martin du Bois – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille PEAN-RAVARY</p>
<u>2024-262</u>	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Convention d'occupation d'un local privatif dans le cadre de l'évènement dit « 80 ANS DE LIBERATION DE SEGRE »</p> <p>Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition de locaux situés 3 rue Pasteur sur la commune déléguée de Segré, au profit de la commune en vue d'y exposer dans la vitrine des panneaux d'exposition relatifs à la célébration des 80 ans de la Libération de Segré. Cette mise à disposition est conclue à compter du mardi 23 juillet jusqu'au mardi 03 septembre 2024. Elle est conclue à titre gracieux.</p>
<u>2024-263</u>	<p>Objet : Marché de travaux – remplacement couverture de la salle omnisport du complexe sportif commune déléguée de Segré – Segré-en-Anjou Bleu – Avenant N°1</p>

	<p>Conditions : approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux – remplacement couverture de la salle omnisport du complexe sportif commune déléguée de Segré – Segré-en-Anjou Bleu pour un montant de 6 138.75 € HT portant le nouveau montant de travaux à 55 634.46 € HT.</p>
2024-264	<p>Objet : Commune déléguée de Segré – Marché de maîtrise d'œuvre – Rénovation du restaurant scolaire Dolto / Fontaine</p> <p>Conditions : approbation de la proposition de maîtrise d'œuvre à intervenir avec la société SAS GOUSSET Ingénierie et coordination – 20 rue Gustave Mareau – 49000 ANGERS dans le cadre du projet de rénovation du restaurant scolaire Dolto/Fontaine sur la commune déléguée de Segré - Segré-en-Anjou Bleu.</p> <p>Les honoraires du maître d'œuvre sont fixés à 13.70 % de la part de l'enveloppe financière affectée aux travaux, à savoir 250 000.00 € HT soit un montant de 34 250.00 € HT (APS à AOR) + la mission OPC pour un montant de 3 000.00 € HT soit un montant total de 37 250.00 € HT.</p> <p>Les missions et la répartition des honoraires sont détaillées dans l'acte d'engagement.</p> <p>Les conditions de rémunération sont fixées dans les pièces du marché.</p>
2024-265	<p>Objet : Contrat de transports avec STAOP49 CAA pour la mise en place de navettes de bus entre les écoles de Segré en Anjou Bleu et le centre aquatique municipal « Les Nautilus » dans le cadre de la natation scolaire sur l'année 2024-2025</p> <p>Conditions : approbation du contrat à intervenir avec la société STAOP49, Etablissement Compagnie des Autocars de l'Anjou pour le transport aller-retour des élèves des écoles de Segré en Anjou Bleu vers le centre aquatique municipal « les nautilus »</p> <p>La tarification de ces prestations est fixée, au maximum et selon les trajets réalisés à :</p> <p style="padding-left: 40px;">- 19 187,27 € H.T soit 21 106,00 € T.T.C.</p> <p>Le contrat est souscrit pour la période du 16 septembre 2024 au 4 juillet 2025.</p>
2024-266	<p>Objet : Commune déléguée de Ste Gemmes d'Andigné – Mise à disposition de locaux au profit de l'association « Yoga pour tous » – Avenant 2</p> <p>Conditions : approbation de l'avenant n° 2 à la convention fixant les conditions de mise à disposition de locaux situés « foyer communal » Rue du Pont de la Verzée, d'une surface de 183 m², au profit de l'association « Yoga pour Tous».</p>
2024-267	<p>Objet : Commune déléguée de Ste Gemmes d'Andigné – Mise à disposition de locaux au profit de l'association Familles Rurales – Avenant 3</p> <p>Conditions : approbation de l'avenant n° 3 à la convention fixant les conditions de mise à disposition de locaux situés « foyer communal » Rue du Pont de la Verzée, d'une surface de 180 m² (salle du haut), au profit de l'association « Familles Rurales ».</p>
2024-268	<p>Objet : Commune déléguée de Noyant la Gravoyère – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille CHERRUAU / BIDEAU</p>
2024-269	<p>Objet : Commune déléguée de Noyant la Gravoyère – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille TROUJESSARD / NOGUET</p>
2024-270	<p>Objet : Commune déléguée de Noyant la Gravoyère – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille BEDOJET</p>
2024-272	<p>Objet : Commune déléguée de Noyant la Gravoyère – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille PUCCEL-HIRET</p>
2024-273	<p>Objet : Commune déléguée de Noyant la Gravoyère – Renouvellement de concession de terrain dans le cimetière communal – Famille LEBLOND</p>
2024-274	<p>Objet : Commune déléguée de Noyant la Gravoyère – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille GISLIER</p>
2024-275	<p>Objet : Commune déléguée de Noyant la Gravoyère – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille FERTRE</p>
2024-276	<p>Objet : Commune déléguée de Noyant la Gravoyère – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille GAULTIER</p>
2024-277	<p>Objet : Commune déléguée de Noyant la Gravoyère – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille DUMONT</p>
2024-278	<p>Objet : Marché de service : Entretien des installations de production de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation mécanique de climatisation, de centrale de traitement de l'air, de pompes à chaleur et de chauffage grande hauteur sur le territoire de la commune de Segré-en-Anjou Bleu – lot 2 – Entretien ventilation – hottes de cuisines - Avenant n°1</p> <p>Conditions : approbation de l'avenant n°1 au marché de prestations de services, à intervenir avec HYGIENE ENVIRONNEMENT BRETAGNE – 2 rue Sophie Germain – PA de la Grand'Haie – 44119</p>

	Grandchamp des Fontaines – Marché de service – Entretien des installations de production de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation mécanique de climatisation, de centrale de traitement de l'air, de pompes à chaleur et de chauffage grande hauteur sur le territoire de la commune de Segré-en-Anjou Bleu, lot 2 – Entretien ventilation – hottes de cuisines pour la prolongation du contrat à savoir du 1 ^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024, pour un montant de 2 580.00 € HT pour 6 mois portant le nouveau montant de service à 23 632.41 € HT .
<u>2024-279</u>	Objet : Commune déléguée de la Ferrière de Flée – Concession de case de columbarium dans le cimetière communal – Famille CAMUS
<u>2024-280</u>	Objet : Marché de travaux – remplacement couverture de la salle omnisport du complexe sportif commune déléguée de Segré – Segré-en-Anjou Bleu – Avenant N°2 Conditions : approbation de l'avenant n°2 au marché de travaux – remplacement couverture de la salle omnisport du complexe sportif commune déléguée de Segré – Segré-en-Anjou Bleu pour un montant de -4 758.75 € HT portant le nouveau montant de travaux à 50 875.71 € HT .
<u>2024-281</u>	Objet : Marché de travaux – Centre-ville tranche II – Réaménagement des rues Victor Hugo, Pasteur, Hoche, Traversière, Courte, Zola, Pont Gambetta et Mail des Platanes – commune déléguée de Segré – Segré-en-Anjou Bleu – Avenant N°1 Conditions : approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux à intervenir avec la société Luc DURAND – ZA La Chesnaie – Pruillé – 49220 LONGUENÉE-EN-ANJOU, dans le cadre des travaux du Centre-ville tranche II – Réaménagement des rues Victor Hugo, Pasteur, Hoche, Traversière, Courte, Zola, Pont Gambetta et Mail des Platanes – commune déléguée de Segré – Segré-en-Anjou Bleu, pour un montant de travaux en plus-values de 63 758.88 € HT, portant le nouveau montant à 1 218 477.28 € HT.
<u>2024-282</u>	Objet : Contrat de prestation entre la SAS Le Relais 53 de Saint Quentin les Anges et le Parc des Expositions de Segré pour la restauration à l'occasion du spectacle « Arménie » le 15 novembre 2024 Conditions : approbation du contrat de prestation entre la SAS Le Relais et le Parc des Expositions de Segré pour la restauration à l'occasion du spectacle « Arménie » le 15 novembre 2024 Le prix de la prestation s'élève à 27.5 € TTC pour un menu complet et 19 € TTC par repas au buffet staff. Le paiement de cette somme interviendra par un acompte de 1 000 € avant la prestation, le solde après prestation sur présentation d'une facture.
<u>2024-283</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Marché de travaux – Remplacement des menuiseries et désamiantage au Groupe Milon – Avenant n°1 Conditions : approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux à intervenir la société ATELIER PEAU – 11 Rue de Versailles – BP 60022 – 49601 BEAUPREAU-EN-MAUGES Cedex, dans le cadre des travaux de remplacement des menuiseries et désamiantage au Groupe Milon – commune déléguée de Segré – Segré-en-Anjou Bleu pour un montant de travaux en plus-values de 4 058.41 € HT, portant le nouveau montant à 200 945.01 € HT.
<u>2024-284</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille GESLIN
<u>2024-285</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille GASNIER
<u>2024-286</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille MERCIER
<u>2024-287</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille RICOU-LEMALE
<u>2024-288</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille BOUE-GUINEHEUX
<u>2024-289</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Dépôt d'une déclaration préalable pour la pose d'un container de stockage sur le terrain de BMX Conditions : dépôt d'une demande de déclaration préalable d'urbanisme, pour l'installation d'un container maritime pour du stockage de matériel sur le terrain de BMX, situé sur la parcelle cadastrée section AC n°502. La superficie du container est de 13,84m ² .
<u>2024-290</u>	Objet : Marché de service : Entretien des installations de production de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation mécanique de climatisation, de centrale de traitement de l'air, de pompes à chaleur et de chauffage grande hauteur sur le territoire de la commune de Segré-en-Anjou Bleu – lot 1 – Entretien chauffage gaz/fioul – eau chaude sanitaire - Avenant n°6 - ANNULE ET REMPLACE LA DECISION : 2024-255 Conditions : approbation de l'avenant n°6 au marché de prestations de services, à intervenir avec THERMIQUE DE L'OUEST – 2 allée Duguay-Trouin – 44800 Saint Herblain pour l'entretien des

	installations de production de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation mécanique de climatisation, de centrale de traitement de l'air, de pompes à chaleur et de chauffage grande hauteur sur le territoire de la commune de Segré-en-Anjou Bleu, lot1 : entretien chauffage gaz/fioul – eau chaude pour la prolongation du contrat à savoir du 1 ^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024, pour un montant de 11 797.89 € HT pour 6 mois portant le nouveau montant de service à 54 893.89 € HT .
2024-291	Objet : Marché de service : Entretien des installations de production de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation mécanique de climatisation, de centrale de traitement de l'air, de pompes à chaleur et de chauffage grande hauteur sur le territoire de la commune de Segré-en-Anjou Bleu – lot 3 – Entretien chauffage PAC/Climatisation/Centrale de traitement de l'air - Avenant n°1 - ANNULE ET REMPLACE LA DECISION : 2024-256 Conditions : approbation de l'avenant n°1 au marché de prestations de services, à intervenir avec THERMIQUE DE L'OUEST – 2 allée Duguay-Trouin – 44800 Saint Herblain pour l'entretien des installations de production de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation mécanique de climatisation, de centrale de traitement de l'air, de pompes à chaleur et de chauffage grande hauteur sur le territoire de la commune de Segré-en-Anjou Bleu, Lot3 – Entretien chauffage PAC/Climatisation/Centrale de traitement de l'air pour la prolongation du contrat à savoir du 1 ^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024, pour un montant de 4 445.65 € HT pour 6 mois portant le nouveau montant de service à 35 352.13 € HT .
2024-292	Objet : Marché de service : Entretien des installations de production de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation mécanique de climatisation, de centrale de traitement de l'air, de pompes à chaleur et de chauffage grande hauteur sur le territoire de la commune de Segré-en-Anjou Bleu – lot 2 – Entretien ventilation – hottes de cuisines - Avenant n°1 - ANNULE ET REMPLACE LA DECISION : 2024-278 Conditions : approbation de l'avenant n°1 au marché de prestations de services, à intervenir avec HYGIENE ENVIRONNEMENT BRETAGNE – 2 rue Sophie Germain – PA de la Grand'Haie – 44119 Grandchamp des Fontaines – Marché de service – Entretien des installations de production de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation mécanique de climatisation, de centrale de traitement de l'air, de pompes à chaleur et de chauffage grande hauteur sur le territoire de la commune de Segré-en-Anjou Bleu, lot 2 – Entretien ventilation – hottes de cuisines pour la prolongation du contrat à savoir du 1 ^{er} juillet 2024 au 31 décembre 2024, pour un montant de 2 580.00 € HT pour 6 mois portant le nouveau montant de service à 64 140.42 € HT .
2024-293	Objet : Contrat de prêt de 240 000 € auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou Basse Normandie Conditions : Contrat de prêt auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou Basse-Normandie à taux fixe d'un montant de 240 000 € pour financer les investissements réalisés en 2024 sur le budget cinéma, dont les caractéristiques sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Typologie Gissler : 1A - Montant : 240 000 € - Durée : 10 ans - Objet : Financement des investissements 2024 - Taux : Taux fixe de 3.92% - Périodicité des échéances : Trimestrielle - Mode amortissement : Amortissement constant (échéances dégressives) - Frais de dossier : 240 €
2024-294	Objet : Convention de partenariat entre le Cezam Pays de la Loire et la commune pour le Cargo Conditions : approbation de la convention de partenariat avec le CEZAM Pays de la Loire, 15 D Bd Jean Moulin 44105 NANTES cedex 4 et la Commune de Segré en Anjou Bleu pour le Cargo. Le montant annuel est de 58€ HT soit 69,60€ TTC
2024-295	Objet : Convention de partenariat entre Tourisme et Loisirs et la commune pour le Cargo Conditions : approbation de la convention de partenariat avec Tourisme & Loisirs, 44 rue de la Commune de 1871, 44400 REZE et la Commune de Segré en Anjou Bleu pour le Cargo. Promotion à titre gratuit sur la saison 24/25
2024-296	Objet : Commune déléguée de la Ferrière de Flée – Mise à disposition d'un local à titre gratuit au profit de l'association « APE Ecole les 3 plumes » Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un local situé 5 rue de la Gare – LA FERRIÈRE-DE-FLÉE – 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU au profit de l'association « APE Ecole les 3 plumes ».

	La convention, consentie à titre gratuit, prend effet à compter du 1 ^{er} juillet 2024 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans.																																						
<u>2024-297</u>	<p>Objet : Contrat de cession entre Galapiat Cirque et le Cargo pour le spectacle « l'âne et la carotte »- saison 2024-2025</p> <p>Conditions : approbation du contrat de cession entre Galapiat Cirque 4 impasse Bourienne – 22360 LANGEUX et le Cargo pour le spectacle 'L'âne et la carotte' la saison 24/25, Prix de cession 13 500€ HT soit 14 242,50€ TTC Frais annexe 4 527,96€ HT soit 4 777€ TTC</p>																																						
<u>2024-298</u>	<p>Objet : Contrat de cession entre TOUTITO TEATRO et le Cargo pour le spectacle « dans les jupes de ma mère » - saison 2024-2025</p> <p>Conditions : approbation du contrat de cession entre Toutito Téo – 21 Avenue Carnot – 50100 CHERBOURG OCTVEILLE et le Cargo pour le spectacle 'Dans les jupes de ma mère' sur la saison 24/25, Prix de cession 5 900€ HT soit 6 224,50€ TTC Frais annexe 2 598,50€ HT soit 2 741,42€ TTC</p>																																						
<u>2024-299</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille COGNARD																																						
<u>2024-300</u>	<p>Objet : Fixation des tarifs dans les cimetières à compter du 1^{er} septembre 2024 – Annule la décision 2024-200</p> <p>Conditions : Fixation des tarifs dans les cimetières à compter du 01/09/2024 selon la grille suivante :</p> <table border="1" data-bbox="419 801 1334 1912"> <tr> <td colspan="2">Concessions <= 1 m²</td> </tr> <tr> <td>Pour 15 ans</td> <td>75,00 €</td> </tr> <tr> <td>Pour 30 ans</td> <td>150,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Concessions = 2 m²</td> </tr> <tr> <td>Pour 15 ans</td> <td>150,00 €</td> </tr> <tr> <td>Pour 30 ans</td> <td>300,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Concessions = 4 m²</td> </tr> <tr> <td>Pour 15 ans</td> <td>300,00 €</td> </tr> <tr> <td>Pour 30 ans</td> <td>600,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Concessions colombarium</td> </tr> <tr> <td>Pour 15 ans</td> <td>500,00 €</td> </tr> <tr> <td>Pour 30 ans</td> <td>1 000,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Plaque nominative gravée (fourniture et pose)</td> </tr> <tr> <td>Habitants de la commune</td> <td>55,00 €</td> </tr> <tr> <td>Habitants hors commune</td> <td>110,00 €</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Revente des caveaux</td> </tr> <tr> <td>Caveau 1 case</td> <td>500,00 €</td> </tr> <tr> <td>Caveau 2 cases</td> <td>700,00 €</td> </tr> <tr> <td>Caveau 3 cases</td> <td>1 000,00 €</td> </tr> </table>	Concessions <= 1 m ²		Pour 15 ans	75,00 €	Pour 30 ans	150,00 €	Concessions = 2 m ²		Pour 15 ans	150,00 €	Pour 30 ans	300,00 €	Concessions = 4 m ²		Pour 15 ans	300,00 €	Pour 30 ans	600,00 €	Concessions colombarium		Pour 15 ans	500,00 €	Pour 30 ans	1 000,00 €	Plaque nominative gravée (fourniture et pose)		Habitants de la commune	55,00 €	Habitants hors commune	110,00 €	Revente des caveaux		Caveau 1 case	500,00 €	Caveau 2 cases	700,00 €	Caveau 3 cases	1 000,00 €
Concessions <= 1 m ²																																							
Pour 15 ans	75,00 €																																						
Pour 30 ans	150,00 €																																						
Concessions = 2 m ²																																							
Pour 15 ans	150,00 €																																						
Pour 30 ans	300,00 €																																						
Concessions = 4 m ²																																							
Pour 15 ans	300,00 €																																						
Pour 30 ans	600,00 €																																						
Concessions colombarium																																							
Pour 15 ans	500,00 €																																						
Pour 30 ans	1 000,00 €																																						
Plaque nominative gravée (fourniture et pose)																																							
Habitants de la commune	55,00 €																																						
Habitants hors commune	110,00 €																																						
Revente des caveaux																																							
Caveau 1 case	500,00 €																																						
Caveau 2 cases	700,00 €																																						
Caveau 3 cases	1 000,00 €																																						
<u>2024-301</u>	Objet : Commune déléguée du Bourg d'Iré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille GILLIER																																						

<u>2024-302</u>	Objet : Commune déléguée de la Ferrière de Flée – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille BOURON
<u>2024-303</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Concession de terrain dans le cimetière communal – Famille ROBERT
<u>2024-305</u>	Objet : Commune déléguée de la Ferrière de Flée – Mise à disposition d'un local à titre gratuit au profit de l'association « comité des fêtes de la Ferrière de Flée » Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition d'un local situé 2 place de l'Eglise – LA FERRIÈRE-DE-FLÉE – 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU au profit de l'association « Comité des fêtes de la Ferrière de Flée ». La convention, consentie à titre gratuit, prend effet à compter du 1 ^{er} juillet 2024 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 12 ans.
<u>2024-306</u>	Objet : Commune déléguée du Bourg d'Iré – Mise à disposition de locaux au profit de l'association Familles Rurales Conditions : approbation de la convention fixant les conditions de mise à disposition de la salle du Conseil de la Mairie, située, 05 place de l'Église, sur la commune déléguée du Bourg-D'Iré, d'une surface de 61 m ² , au profit de l'association Famille Rurales, pour réaliser un atelier mémoire. Cette mise à disposition est conclue à titre gratuit, pour l'occupation de 2 matinées dans le mois, le Jeudi de 10h00 à 12h00, de septembre 2024 à avril 2025.
<u>2024-307</u>	Objet : Contrat de cession entre la compagnie C'hoari et le Cargo pour le spectacle « Tsef zon(e) » saison 2024-25 Conditions : D'approuver le contrat de cession entre la Compagnie C'hoari, 12 rue Colbert – Cité Allende – BP 111 – 56100 LORIENT et le Cargo pour le spectacle 'Tsef Zon(e)' sur la saison 24/25, Prix de cession 2 800€ HT soit 2 954€ TTC Frais annexe 524,20€ HT soit 553,03€ TTC
<u>2024-308</u>	Objet : Convention de partenariat pour l'accueil d'un spectacle « avis de tournées » entre le spectacle vivant en Bretagne et le Cargo pour le spectacle « l'âne et la carotte » saison 2024-2025 Conditions : approbation de la convention de partenariat de spectacle vivant en Bretagne – 107 Avenue Henri Fréville – BP 60219 – 35202 RENNES Cédex 2 avec le Cargo pour le spectacle « l'âne et la carotte ». Participation de 2 861 € sur présentation du bilan financier
<u>2024-310</u>	Objet : Commune déléguée de Nyoiseau – Reprise de concessions de terrains abandonnés sur le cimetière communal
<u>2024-311</u>	Objet : Commune déléguée de Nyoiseau – Reprise des concessions de terrain abandonnés sur le cimetière communal de St Aubin du Pavoil
<u>2024-312</u>	Objet : Convention entre les commerçants de Segré et le Cargo pour l'affichage des spectacles au cours de la saison culturelle 2024-2025 Conditions : approbation de la convention entre les commerçants de Segré et le Cargo, 3 esplanade Antoine Glémain, 49500 Segré-en-Anjou Bleu En contrepartie de l'affichage, le commerçant recevra une invitation pour un spectacle de son choix
<u>2024-313</u>	Objet : Réalisation de travaux de naturation d'une cour d'école au sein de l'école publique « Grains de soleil » à St Martin du Bois Conditions : approbation de la proposition de l'entreprise Eurovia Atlantique Angers, route de Beaufort, BP 20042, 49181 Saint-Barthélemy d'Anjou - pour la réalisation de travaux de Naturation de la cour au sein de l'école publique « Grains de soleil » 4 rue de la Marelle à St Martin du bois, commune déléguée de Segré-en-Anjou Bleu. Le prix de la prestation s'élève à : 29 415.84€ TTC Les travaux étant réalisés en plusieurs phases, les paiements s'effectueront en plusieurs fois.
<u>2024-314</u>	Objet : Convention d'accueil saison artistique des collégiens SAC'ADOS entre le Département de Maine et Loire et le Cargo pour le spectacle « tous les jours » saison 2024-2025 Conditions : approbation de la convention d'accueil entre le département de Maine et Loire, hôtel du Département, 48B Boulevard Foch 49000 ANGERS et le Cargo pour le spectacle « tous les jours » sur la saison 2024-25. Mise à disposition de la salle du Cargo gratuitement.
<u>2024-316</u>	Objet : Commune déléguée de Segré – Marché de travaux – Rénovation intérieure de la salle de spectacle « le Cargo » - Avenant n°1 – Lot 2 revêtement de sols et muraux Conditions : approbation de l'avenant n°1 au marché de travaux à intervenir avec la SAS GERAULT, 16 Rue André Citroën, 53940 SAINT BERTHEVIN, dans le cadre des travaux de rénovation intérieure de la

	salle de spectacle « le Cargo », commune déléguée de Segré, 49500 Segré-en-Anjou Bleu, pour le lot 2 revêtement de sols et muraux, pour un montant de travaux en plus-values de 1 624.98 € HT, portant le nouveau montant à 82 384.00 € HT.
--	---

**Déclarations d'Intention d'Aliéner pour lesquelles la Commune de
SEGRE-EN-ANJOU BLEU a décidé de ne pas exercer son droit de préemption**

ADRESSE DU TERRAIN	REFERENCES CADASTRALES	COMMUNE DELEGUEE
14 CHEMIN DE BOURBELAINE	331233AB0310	Nyoiseau
1074 ROUTE DE LOUVIRE LE BOURG	3310140B0107, 3310140B0108	Aviré
7 RUE DE LA PROMENADE	331229AB0317	Noyant-la Gravoyère
8 RUE DU ROCHER	3311840B1090	Louvaines
12 RUE DE LA COUR	3310370B0949	Le Bourg d'Iré
1 RUE DES TILLEULS	3311580B0530, 3311580B0531, 3311580B0732, 3311580B1650	l'Hôtellerie de Flée
6 IMPASSE DE LA BADERIE	3310770B0115, 3310770B1350, 3310770B1351, 3310770B1352, 3310770B1778	La Chapelle sur Oudon
11 IMPASSE DU PRESBYTERE	3312770D2294, 3312770D0060, 3312770D2296, 3312770D2295	Sainte-Gemmes d'andigné
5 CHE DE L'ENGLUCHERIE	331000AI0155	Segré
1 RUELLE DU ROCHER	3310770B0014, 3310770B0013, 3310770B1452, 3310770B1453	La Chapelle sur Oudon
1 IMPASSE DES SEMAILLES	3310770B1723	La Chapelle sur Oudon
RUE DU CLOS DU MEUNIER	3312770D2647	Sainte-Gemmes d'Andigné
16 RUE DE LA LIBERATION STE GEMME	3312770A0507	Sainte-Gemmes d'Andigné
20 RUE DE MAINGUE	331000AD0085	Segré
7 RUE AUGUSTE RENOIR	331000AC0696, 331000AC0698	Segré
CHEMIN DU STADE	331000AC0562, 331000AC0569	Segré
63 RUE GENEVIEVE VERGER	3312330C0713, 3312330C0859	Nyoiseau
16 RUE DU VAL SAINT AUBIN LES GDES PIECES DE LA MALA	331000AK0314, 331000AK0313, 331000AL0271	Segré
19 RUE GAMBETTA	331000AB0126	Segré
20 RUE FERNAND ROSSIGNOL	331000AH0190	Segré
ETRICHE	3310000C1652	Segré
10 RUE JEAN MERMOZ	331000AL0170	Segré
3 RUE DU DOLMEN	3311360B1005, 3311360B1007	La Ferrière de Flée
LES DELUGES DE LA MISANDIE	3312330C1496	Nyoiseau
14 RUE JACQUES MAYOL LES CHAINTRES DES HAUTS PA	3310000C1442	Segré
8 ALLÉE DE LA COUDRE	331000AD0935, 331000AD0030	Segré
8 RUE DU PONT DE LA VERZEE	3312770D0045	Sainte-Gemmes d'Andigné
4 RUE DU CHATEAU D'EAU LA BICHE	3312330C1498	Nyoiseau
3 RUE DU CHATEAU D'EAU SROUFSAIR	3312330C1634	Nyoiseau
33 RUE DE LA LAMPISTERIE LA MIOCHAIE	331000AD0816	Segré
24 AVENUE D EVENTARD	331000AK0534, 331000AK0536, 331000AK0537, 331000AK0538	Segré
4 RUE COLETTE BESSON	3310000C1585	Segré
MISENGRAIN	331229AE0334, 331229AE0335, 331229AE0338, 331229AE0356, 331229AE0357, 331229AE0358, 331229AE0359	Noyant-la Gravoyère
6 RUE JACQUES MAYOL LES CHAINTRES DES HAUTS PA	3310000C1446	Segré
13 RUE DU ROCHER	3311840B1129	Louvaines
13 RUE DE L'HOMMEAU	331305AB0036	Saint-Martin-du-Bois

ADRESSE DU TERRAIN	REFERENCES CADASTRALES	COMMUNE DELEGUEE
98 RUE CHARLES DE GAULLE	3310000C0293	Segré
RUE PASTEUR	331000AB0263, 331000AB0264, 331000AB0265	Segré
19 RUE GAMBETTA	331000AB0222	Segré
1 RUE DU STADE	3311870B1055	Marans
7 RUE DU MUSEE	331081AB0173, 331081AB0175, 331081AB0176, 331081AB0267, 331081AB0281, 331081AB0297, 331081AB0366, 331081AB0368, 331081AB0469, 331081AB0470	Châtellais
RUE VICTOR HUGO	331000AB0497	Segré
9 BOULEVARD LEON MAUDUIT	331000AL0227	Segré
RUE DE L'ECRITURE LES GAUDRAS	3313050C1091, 3313050C1092	Saint-Martin-du-Bois
13 PLACE DE LA REPUBLIQUE	331000AB0605	Segré
21 RUE DES FRERES LUMIERE	331000AM0431	Segré
13 LA GATELIERE	331229AE0053, 331229AE0054, 331229AE0056	Noyant-la Gravoyère
47 RUE DES HAUTS ST JEAN	331000AH0050	Segré
10 RUE DES TILLEULS LE BOURG	3312770A0401, 3312770D1493, 3312770D1494, 3312770D1503, 3312770D1504, 3312770D0022	Sainte-Gemmes d'Andigné
22 RUE ALFRED DE FALLOUX	3310370B0269, 3310370B0803	La Bourg d'Iré
9003 RUE DU ROCHER	331000AD0037	Segré
LA GINGRANDAIE	3312330C0251, 3312330C0252, 3312330C0259, 3312330C1072, 3312330C1528	Nyoiseau
RUE DE L'ÉGLISE	331229AL0134, 331229AL0136, 331229AL0133, 331229AL0135, 331229AL0154, 3312290B0153	Noyant-la Gravoyère

Délibération ajoutée à l'ordre du jour : Demande de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : approbation des opérations et de leur plan de financement

Madame le Maire rappelle la délégation dont elle dispose de la part du Conseil municipal suite à la délibération prise en séance le 28 mai 2020, l'autorisant à solliciter l'attribution de subventions à tout organisme financeur.

Dans ce cadre, par courrier en date du 19 janvier 2024, Mme le Maire a sollicité, auprès de la Préfecture, l'attribution de subventions pour les projets suivants classés par priorité au titre :

de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) :

- Priorité 1 : Aménagement de la traversée d'agglomération – St-Martin du Bois
- Priorité 2 : Aménagement du site de l'atelier municipal, et construction d'un bâtiment à usage de mairie déléguée et de locaux sociaux – St-Martin du Bois
- Priorité 3 : Aménagement de plusieurs équipements sportifs de proximité (city-stades, terrains multisports, pump-track)
- Priorité 4 : Remplacement à neuf de la passerelle piétonne sur l'Oudon - Segré
- Priorité 5 : Réfection de la couverture de la salle omnisports de Segré – Route de Pouancé, Segré

et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) :

- Priorité 1 : Rénovation énergétique du Groupe Milon - Segré

La Préfecture, par l'intermédiaire de Mme la Sous-Préfète de Segré-en-Anjou Bleu, demande, en complément des dossiers déjà adressés, une délibération du Conseil municipal approuvant ces opérations et leur plan de financement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré,

APPROUVE les opérations suivantes et leur plan de financement :

- Aménagement de la traversée d'agglomération – St-Martin du Bois
 - Coût estimatif HT : 650 000 €
 - Plan de financement :
 - DETR : 227 500 €
 - Commune : 422 500 €
- Construction d'un bâtiment à usage de mairie déléguée et de locaux sociaux – St-Martin du Bois
 - Coût estimatif HT : 485 000 €
 - Plan de financement :
 - DETR : 169 750 €
 - Commune : 315 250 €
- Aménagement de plusieurs équipements sportifs de proximité (city-stades, terrains multisports, pump-track)
 - Coût estimatif HT : 567 364 €
 - Plan de financement :

- DETR : 198 577 €
- Commune : 368 787 €

- Remplacement à neuf de la passerelle piétonne sur l'Oudon – Segré
 - Coût estimatif HT : 150 000 €
 - Plan de financement :
 - DETR : 52 500 €
 - Commune : 97 500 €

- Réfection de la couverture de la salle omnisports de Segré – Route de Pouancé, Segré
 - Coût estimatif HT : 66 500 €
 - Plan de financement :
 - DETR : 23 275 €
 - Commune : 43 225 €

- Rénovation énergétique du Groupe Milon – Segré
 - Coût estimatif HT : 199 561 €
 - Plan de financement :
 - DSIL : 119 737 €
 - Commune : 79 824 €

AUTORISE Madame le Maire, ou un Adjoint, à signer tout document à cet effet et engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Vote du Conseil : Unanimité

INFORMATIONS

1/ Règlement des cimetières

2/ Terrain de hockey-sur-gazon

QUESTIONS DIVERSES

1/ Question de Mme DANJOU

« Je me fais l'écho de la question d'habitants de Segré en Anjou Bleu à laquelle je n'ai pu répondre ne connaissant pas du tout ces dossiers.

La question est courte : " où en est-on avec les jumelages ?"

Si vous pouviez développer un peu la réponse de façon à renseigner largement les habitants sur ce sujet je vous serai reconnaissante.

Ils ne manqueront pas d'écouter votre réponse. »

2/ Question de Mme DANJOU

« Madame le Maire,

Une importante panne électrique est survenue le samedi 7 septembre à 16h20 sur Segré en Anjou Bleu. Elle a impacté L'Hôtellerie de Flée et le bas du bourg de Châtelais.

La panne était due à la rupture d'un câble enfoui de 20KW.

On sait que les pannes de ce type sont plus longues à réparer que pour des câbles aériens.

Un premier appel aux services d'urgences d'Enedis a signalé que le courant devait être rétabli à 21H.

Le lendemain matin à 9h30 un nouvel appel a indiqué que le courant devait être rétabli à 15h.

Un déplacement et un échange sur le lieu de la panne avec les agents d'Enedis a précisé qu'un groupe électrogène devait être mis en place afin de rétablir l'électricité d'une manière provisoire.

Rien ne s'est passé comme prévu et le courant n'est revenu qu'autour de 21 heures.

Si le manque à gagner pour les entreprises n'est pas important car nous étions en week-end, le futur laisse à penser que cela pourrait être plus grave. En effet, il s'agit pour Châtelais de la seconde coupure d'importance. Le 29 février 2024, un poteau était tombé. Ses fondations avaient été arasées par le ruisseau de la Queille.

Madame le Maire, il y a lieu de signaler officiellement ces incidents au SIEML qui devrait faire une réclamation justifiée auprès du concessionnaire Enedis et lui demander des explications du pourquoi les moyens de secours ne sont pas au rendez-vous et pourquoi les équipes d'astreinte ne sont pas plus importantes. Pour la panne du 29 février, comme celle de ce week-end, les agents sont repartis sans avoir rétabli la continuité électrique et revenus le lendemain.

Il est d'ailleurs anormal que le numéro d'urgence n'ait pas donné, dès le début, une date de reprise plus tardive qui aurait permis de s'organiser face à une durée de coupure importante. (en demandant dès le début un puissant groupe électrogène).

Enedis doit prendre en considération le fait que dans les territoires ruraux il puisse y avoir des patients à haut risque vital (respirateurs, dialyses, etc).

Déjà en 2022, France Assos Santé alertait : « Patients à haut risque vital et pénurie d'énergie : l'anticipation des pouvoirs publics et l'attention de tous ».

C'est sans parler de l'autonomie d'un congélateur qui est à peine de 24 heures, quand il est à moitié plein et pas du tout de 48 heures quand il est plein, comme on peut le lire sur le site d'Enedis.

Les territoires ruraux méritent, tout autant que les zones urbaines, une distribution de l'énergie fiable et des secours adaptés.

Nous comptons sur vous, Madame le Maire, et sur notre représentant, pour faire le nécessaire auprès du SIEM et vous assurer de la suite donnée auprès d'Enedis.
Je vous remercie. »

3/ Question de Mme BOULLAIS

« J'ai été sollicité par plusieurs familles du Bourg d'Ire au sujet du choix qui a été effectué d'implanter un terrain de bi cross, plutôt qu'un city stade.

Il semblerait que la consultation effectuée par Magali BOULTOUREAU n'ait pas tenu compte de l'avis d'une majorité de Bourg d'Iréens, qui était largement en faveur d'un city stade.

Un city comme dans les autres Communes, où les jeunes peuvent y faire différents sports collectifs.
City stade lieu de rassemblement et de cohésion.
Et non un terrain de bi cross, réservé seulement à quelques habitants.

Je souhaiterais savoir pourquoi ce choix ?
Sachant qu'une majorité d'habitants souhaite un city stade.

Comment et auprès de qui la consultation a été effectuée ?

Et pourquoi certains habitants n'étaient même pas informés d'une consultation, puisqu'ils sont parents d'adolescents mais ne fréquentent plus l'école primaire où la consultation semble avoir eu lieu ? »